



Journée de Namur

Comme le veut la tradition, les apiculteurs wallons et bruxellois se sont retrouvés aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur le 29 janvier.

Le matin, Etienne Bruneau a fait le point sur les résultats obtenus en 2011. Agnès Fayet a présenté le projet de plate-forme pédagogique « Espace abeilles » et un plan de formation pour les conférenciers apicoles (informations sur le site du CARI). En fin de matinée, l'élection du comité d'accompagnement a permis d'intégrer dans l'équipe Freddy Paquet de Rochefort. C'est le mémoire de Gil Leclercq « Contribution à l'étude de la diversité de l'abeille domestique à l'échelle de la Région wallonne » qui a reçu le prix APIS 2011 d'un montant de 1000 €.

L'après-midi était consacrée au pollen et à sa récolte. Après une synthèse de la question présentée par Etienne Bruneau, Claude Englebert et Raphaël Steyer ont évoqué leur expérience personnelle et exposé leur propre technique de récolte.

OGM

Suite à une rencontre avec des responsables du dossier OGM à la DG Sanco et à la DG Agri, voici ce que l'on peut apprendre de l'état d'avancement de ce dossier particulièrement complexe :

- Analyses : les procédures d'échantillonnage ne sont pas encore fixées (niveau de précision de l'analyse ?). Les procédures d'extraction du pollen OGM dans les miels sont en bonne voie d'être standardisées. Si la caractérisation du matériel OGM par PCR ne présente pas de réelle difficulté, sa quantification espèce par espèce n'est absolument pas résolue pour l'instant.
- Coexistence : il n'est pas du ressort de la Commission d'imposer un modèle

Décembre, janvier, février

Agnès FAYET - Etienne BRUNEAU

de coexistence (compétence nationale). Par contre, il a été demandé à l'Espagne d'étudier l'impact des pollens OGM sur l'apiculture. Un bureau de Séville est chargé de fixer les distances requises pour éviter la présence d'OGM au-delà d'un seuil d'étiquetage. Ces conseils seront intégrés dans des lignes directrices relatives à la mise en place de cultures OGM. Ce document devrait être finalisé pour septembre.

- Monsanto devrait déposer prochainement l'agrément du pollen MON 810 au niveau alimentaire. Pas de résultat avant début 2013.
- Le statut du pollen en tant qu'ingrédient ne correspond pas à son statut réel sur le terrain. Pour clarifier ce statut, une modification de la directive miel 2001/110 est envisagée. Elle préciserait que le pollen est un constituant du miel. Il faut savoir que même si le miel est un produit animal au même titre que les pelotes de pollen et les autres produits de la ruche, la présence de matériel génétiquement modifié non dégradé par l'animal requiert automatiquement un étiquetage OGM du produit s'il provient à plus de 0,9 % d'une culture OGM. Cette modification de statut rendrait donc caducs les besoins d'étiqueter les miels contenant des pollens anémophiles ou isolés mais pas les produits issus de cultures visitées pour leur nectar (colza, tournesol, coton...). Sur le plan analytique, tout reste donc à faire.

Comme vous pouvez le voir, ce dossier est loin d'être clos.

Information pour les apiculteurs

Découvrez le dernier né du CARI : « Les abeilles font le buzz ». Un magazine d'information qui sera publié chaque semaine. Vous pouvez vous abonner et recevoir le magazine gratuitement dans votre boîte mail en cliquant sur le bouton « Follow » en haut à droite sur la page :

<http://www.scoop.it/t/les-abeilles-font-le-buzz>

AFSCA

Plan de lutte 2012 contre *Varroa*

1. Au printemps (pendant la production de miel)

Tant que du miel est récolté, aucun traitement médicamenteux contre la varroase ne peut être utilisé (risque de résidus dans le miel), mais on ne peut pas attendre la fin de la dernière récolte de miel pour commencer la lutte. Il faut se tourner au printemps vers les méthodes de lutte biotechniques, telles que :

- la « méthode du cadre à mâles » (élimination du couvain de faux-bourdon à plusieurs reprises),
- la « méthode d'encagement des reines » (interruption de la ponte en isolant la reine). Lorsqu'il n'y a plus de couvain présent dans la colonie, un traitement médicamenteux est appliqué.

2. Traitement d'essaims et d'essaims artificiels

En cas de récolte ou d'achat d'essaims, il faut réaliser un traitement ponctuel (pas de couvain) sous la responsabilité du vétérinaire traitant (système de la cascade).

3. Traitement d'été (après l'extraction du miel)

Après la dernière récolte de miel, un traitement médicamenteux doit être appliqué immédiatement. Il est absolument nécessaire que le degré de contamination par le varroa soit le plus faible possible au moment où naissent les abeilles d'hiver. Le traitement d'été doit donc être commencé le plus tôt possible. Il faut utiliser à cet effet un médicament enregistré à base de thymol. Attention aux signes éventuels de résistance au thymol ! Si des signes de résistance sont observés, il faut utiliser un autre médicament via le système de cascade, sous la responsabilité du vétérinaire traitant.

4. Traitement d'hiver

Lorsqu'il n'y a plus de couvain dans la colonie, il est recommandé de mettre en place un traitement hivernal. Un médicament peut à cet effet être administré via le système de cascade, sous la responsabilité du vétérinaire traitant.



In memoriam

Henri Renson était une grande personnalité de l'apiculture belge. Il disparaît à l'âge de 77 ans après 64 ans au service de l'apiculture. Eleveur sélectionneur de l'abeille *carnica*¹, sa réputation dépassait largement les frontières. Il s'est employé, pendant une bonne trentaine d'années, à améliorer et à adapter au climat d'ici des abeilles de l'Institut für Bienenkunde de Lunz et des lignées de Friedrich Ruttner. La douceur était la première qualité qu'il recherchait. Il a ainsi amélioré une vingtaine de lignées. Pour parvenir à ses fins, il a fabriqué un appareil à inséminer et a entrepris de transmettre son expertise tout en commercialisant son matériel. Il a donné des cours à de jeunes apiculteurs professionnels français à Maisons-Alfort, Montfavet et Arras. Il a également diffusé ses connaissances en Belgique, au sein de la Fédération liégeoise d'apiculture dont il était professeur et conférencier. Il a été président de la section apicole de Berwinne puis de Chératte où il a continué, jusqu'il y a peu, à organiser des stages. Il savait bien la valeur du temps et de la patience pour obtenir des résultats en élevage et sélection. C'est ainsi qu'il encourageait les apiculteurs à soutenir les jeunes qui se lancent dans cette aventure : on n'obtient pas, en un an, une bonne abeille. Nous retiendrons d'Henri Renson son énorme travail de sélection mais aussi son charisme hors du commun. Le monde apicole conservera l'image d'un homme enjoué, amoureux de l'abeille *carnica* à qui il a consacré son existence.

1. Sa méthode de conservation et de sélection a été décrite dans les numéros 91 et 92 de la revue *Info Reines*.

Apocephalus borealis, une nouvelle menace pour *Apis mellifera* !



Femelle d'*Apocephalus borealis* pondant dans l'abdomen d'une ouvrière
Licence Creative Commons 2.5.

La revue scientifique PLoS One de janvier 2012¹ publie un article d'une équipe de chercheurs du Département de biologie de la San Francisco State University concernant un moucheron parasite de la famille des phoridae : *Apocephalus borealis*. Connu principalement pour être un parasite des bourdons et des guêpes polistes, ce diptère de quelques millimètres natif d'Amérique du Nord infecte aussi les abeilles mellifères. C'est la découverte qui a été faite par le Professeur John Hafernik. Les femelles du moucheron pondent dans l'organisme de l'abeille hôte dont se nourrissent ses larves (myase). L'insecte, parasité vivant, est bien entendu voué à la mort et quitte bien souvent la colonie en manifestant des troubles comportementaux (l'abeille tourne en rond, se déplace comme un zombie, quitte la ruche de nuit, est attirée par la lumière). L'étude montre que *Apocephalus borealis* serait un vecteur potentiel ou un réservoir d'agents pathogènes pour les abeilles. Les ruches présentant des cas de parasitage sont souvent infectées par le virus des ailes déformées et *Nosema ceranae*. Les larves et les

adultes d'*Apocephalus borealis* ont également été testés positivement et portent ces agents infectieux. Le phénomène n'a été observé jusqu'ici que dans deux Etats américains : la Californie et le Dakota du Sud, mais les transhumances massives de colonies pour répondre aux besoins de l'agriculture en pollinisateurs est un risque majeur de propagation de la menace sur le continent Nord-Américain. En Europe, c'est un défi supplémentaire pour les autorités sanitaires : *Apocephalus borealis* n'est en effet pas encore connu. Il existe toutefois, depuis belle lurette, d'autres diptères parasites de l'abeille mellifère en Europe, comme le rappelle Marc-Edouard Colin². Devant ce buzz médiatique, il faut raison garder. En tout état de cause, ce problème émergeant (ou jusque là passé inaperçu) qui s'ajoute à une liste déjà trop longue de fléaux affectant les colonies d'abeilles mellifères ne saurait être tenu pour responsable du syndrome d'effondrement des colonies. Un moucheron ferait pourtant, aux yeux de certains, un coupable parfait.



Femelle adulte d'*Apocephalus borealis*
Licence Creative Commons 2.5.

1. Référence : Core A, Runckel C, Ivers J, Quock C, Siapno T, et al. (2012). « A new threat to honey bees, the parasitic phorid fly *Apocephalus borealis* ». PLoS ONE 7. DOI:10.1371/journal.pone.0029639. Retrieved on 04 January 2012.

Core A, Runckel C, Ivers J, Quock C, Siapno T, et al. (2012).

2. http://www.unaf-apiculture.info/presse/2012_01_mouche_Phoridae_et_autres.pdf